

Annexe 4 : Description des missions du coordinateur supra-communal POLLEC

Le coordinateur supra-communal POLLEC accompagne les communes sous sa coordination dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat). Dans le cadre de ce service d'accompagnement, le Coordinateur a notamment comme missions :

Profil et compétences

- ✓ Le coordinateur POLLEC est engagé sur base d'un barème d'agent universitaire (A RGB 5 ans d'ancienneté).
- ✓ Le coordinateur devrait disposer des compétences en conception, gestion et suivi de projets

La mise en place d'un groupe de coordination de la dynamique POLLEC sur le territoire coordonné

Ce groupe de coordination a pour rôle :

- ✓ Créer et maintenir dans le temps la dynamique POLLEC au sein du territoire coordonné
- ✓ Faire remonter des bonnes pratiques mais aussi des opportunités à partager au sein du groupe
- ✓ Trouver des solutions aux problèmes transversaux grâce à l'intelligence collective du groupe

L'accompagnement des coordinateurs POLLEC des communes

- ✓ Il s'agit d'**appuyer les coordinateurs POLLEC** des communes partenaires dans les tâches leur incombant lors des phases d'organisation interne, de diagnostic, de planification, de mise en œuvre et suivi annuel liées au processus PAEDC (cf. annexe tâches coordinateur POLLEC dans les communes).
- ✓ Dans cette mission d'appui, le coordinateur supra-communal **analysera les besoins** des coordinateurs POLLEC dans le cadre de l'exécution de leurs tâches. À la suite des résultats de cette analyse, il proposera et implémentera des solutions (exemple : outils, méthodologie, marché-cadre,...) qui répondent aux besoins communs des communes sous sa coordination.
- ✓ Le coordinateur supra-communal sera aussi en charge de proposer des **mesures-types** pertinentes pour le territoire et qui peuvent être reprises dans un PAEDC.
- ✓ Pour les coordinateurs en charge d'un ou des PAEDC conjoint (s) à plusieurs communes, le coordinateur supra-communal sera en charge de la collecte

d'informations nécessaires pour le monitoring auprès des communes coordonnées et du rapportage à la coordination régionale et à la Convention des Maires.

La mise en œuvre des mesures des PAEDC

- ✓ Le coordinateur supra-communal peut, selon la réalité de la coordination, proposer des **projets supra-communaux** concourant à l'atteinte des objectifs des PAEDC. Ce faisant, il veille à impliquer les communes sous sa coordination dès la phase de conception du projet.
- ✓ Le coordinateur tiendra des **ateliers ou visites de terrain** visant à activer la mise en œuvre des PAEDC des communes sous sa coordination.
- ✓ Il mettra aussi à leur disposition des **ressources et réseaux d'acteurs** susceptibles d'apporter un appui dans la mise en œuvre des PAEDC.

Formation

- ✓ Lors de ces différentes étapes, le Coordinateur supra-communal veillera à présenter et expliquer au groupe de communes les outils/méthodologies utilisées, notamment ceux/celles fourni(e)s par la coordination régionale.
- ✓ De plus, le Coordinateur POLLEC est tenu de participer aux ateliers de formation et d'échanges de bonnes pratiques organisés par la coordination régionale et à l'attention des coordinateurs supra-communaux.

Communication

- ✓ Le Coordinateur supra-communal veillera également à informer les citoyens et les acteurs locaux de la dynamique POLLEC et de la Convention des Maires sur son territoire.

Rapportage

- ✓ Fournir un rapport d'activité annuel sur base du canevas fourni par la Région.

PLANNING

Elaboration du PAEDC ou actualisation, suivi et pilotage du PAEDC																										
	Subside																									
	2021												2022												2023	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	12	
Mise en place de la coordination																										
Accompagnement des coordinateurs POLLEC des communes pour l'élaboration des PAEDC																										
Accompagnement des coordinateurs POLLEC des communes pour la mise en œuvre des PAEDC																										
Formation																										
Rapports d'activité																										
Déclaration de créance (délais maximum)																										

LIVRABLES

Phase	Tâches	Livrable	Contenu	Finalité
Organisation interne	Création du groupe de coordination POLLEC	Rapport d'activité :	Composition et mode de fonctionnement du groupe	Définir le rôle et les missions du groupe POLLEC
		Chapitre présentant l'organisation et les missions du groupe de coordination POLLEC		
Formation	Participation aux ateliers POLLEC	Présence aux ateliers	Contenu des ateliers portant sur la phase d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PAEDC	Formation continue
	Outils/méthodologies	Rapport d'activité : Chapitre décrivant les informations transmises à aux communes POLLEC	Présentation aux communes des outils/méthodologies utilisées, notamment ceux/celles fourni(e)s par la coordination régionale	Assurer le partage des connaissances pour le suivi du PAEDC/Relayer les besoins des coordinateurs communaux
Pour l'accompagnement des communes qui élaborent ou actualisent leur PAED(C) : Échéance : fin année 1				
Phase	Tâches	Livrable	Contenu	Finalité
Elaboration	Accompagnement	Rapport d'activité :	Description de l'accompagnement proposé	Présenter le service d'accompagnement supra-communal
		Chapitre présentant l'accompagnement proposé aux communes élaborant leur PAEDC		
	Fiches actions/indicateurs	Outil POLLEC : Fiches actions ou fichier Excel reprenant un canevas identique	Description de mesures-types à proposer aux communes avec indication de la responsabilité, prévision d'un échéancier et d'un budget annuel	Opérationnaliser le PAEDC
Pour l'accompagnement des communes qui mettent en œuvre et suivent leur PAEDC : Échéance : fin années 1 et 2 [1]				
Phase	Tâches	Livrable	Contenu	Finalité
Mise en œuvre	Accompagnement	Rapport d'activité :	Description de l'accompagnement proposé	Présenter le service d'accompagnement supra-communal
		Chapitre présentant l'accompagnement proposé aux communes mettant en œuvre leur PAEDC		
	Projets supra-communaux	Rapport d'activité : Chapitre du RA Annexe : charte de fonctionnement de l'outil	Présentation de la manière dont le coordinateur souhaite développer des actions supra-communales	Identifier les besoins liés à la mise en place de projets supra-communaux
	Ateliers	Rapport d'activité :		Favoriser la mise en œuvre des PAEDC

		Chapitre décrivant les ateliers proposés	Définition des thématiques prioritaires pour les communes coordonnées	
	Ressources et réseaux d'acteurs	Rapport d'activité : Chapitre décrivant les ressources proposées	Description des ressources mises à disposition pour la mise en œuvre du PAEDC	Mobiliser les acteurs locaux
	Communication	Rapport d'activité : Relais de la coordination et du programme POLLEC vers les citoyens et acteurs locaux	Liste et description des supports de communication proposés	Sensibiliser les citoyens et acteurs locaux
Suivi-Evaluation (uniquement pour les coordinateurs avec un PAEDC groupé)	Rapport de monitoring	Outils POLLEC/Adapte ta commune mis à jour ou sur base d'un canevas fourni par la Région	Evaluation des objectifs atteints et actions mises en place, mise à jour et adaptation du plan sur base de cette analyse	Suivi et évaluation du PAEDC en vue de son amélioration continue
		Rapport d'activité : Chapitre synthétisant les principales avancées du PAEDC et les bonnes pratiques mises en place		
	Approbation du rapport de monitoring et transmission à la CdM	Approbation du rapport		Approuver et soumettre le monitoring auprès de la Convention des Maires
[1] L'accompagnement des communes qui élaborent leur PAEDC ou actualise leur PAED devra se finaliser en année 1 et l'accompagnement pour la phase de mise en œuvre devra être réalisé en année 2.				